



DÉLIBÉRATION

du Conseil Académique plénier de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 1^{er} avril 2021

Délibération n°07-2021 : Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants – Election du Président de la section disciplinaire

LES MEMBRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS DE LA SECTION DISCIPLINAIRE
COMPÉTENTE A L'EGARD DES ENSEIGNANTS,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-6-1, L712-6-2 et R712-9 et suivants,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A BULLETINS SECRETS,

Elisent :

- Monsieur François PLOUX

En qualité de Président de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants.

Membres en exercice : 8
Membres présents : 7
Membres représentés : 1

Suffrages exprimés : 6
- Pour : 6
- Contre : 0
Vote blanc : 2

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Documents en annexe : -